



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Séance du 27 juin 2018

OBJET :

DE-18-06-1-21) CONVENTION DE RESERVATION DE LOGEMENTS EN
CONTREPARTIE DE LA SUBVENTION POUR SURCHARGE FONCIERE
OCTROYEE A LA SOCIETE LOGIREP - 6, RUE DE LA BIENFAISANCE

L'an deux mille dix-huit, le mercredi vingt-sept juin à dix-neuf heures,

**Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par
Madame le Maire le mercredi 20 juin 2018 conformément au Code général
des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu
ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL,
Maire.**

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme
MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M.
LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme
LOCQUEVILLE, Adjoints ; M. MALÉ, Mme COUSTEIX, M. BELLELLE, Mme
GAUVAIN, M. LOUVIGNÉ, Mme KAMINSKA, Mme TOP, Mme VALVERDE,
M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI,
M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M.
DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, PITAVY, Mme MAFFRE-BOUCLET,
Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme COMBE.

Absents excusés : Mme KISILAK (pouvoir à Mme COUSTEIX), M. MOTTE
(pouvoir à M. BEAUFRÈRE), Mme DUPRÉ (pouvoir à Mme LE BIDEAU).

Absente : Mme POMMIER .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180627-lmc1H5346H1-DE
Date de réception en Préfecture : 29/06/2018
Date de Publication : 29/06/2018

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 juin 2018 accordant une surcharge foncière à la société LOGIREP, afin de réaliser l'opération d'acquisition-en VEFA de 9 logements sociaux (PLS) situé 6, rue de la Bienfaisance à Vincennes ;

Considérant la convention proposée, réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société LOGIREP, en contrepartie de la surcharge foncière octroyée pour cette opération ;

Considérant l'intérêt de la Ville à favoriser la construction de logements sociaux sur son territoire ;

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 18 juin 2018,

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 20 juin 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la convention réservant 3 logements à la Ville et fixant les obligations de la Société LOGIREP, en contrepartie de la subvention de surcharge foncière pour l'opération d'acquisition de 9 logements sociaux (PLS) situé 6, rue de la Bienfaisance à Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire